



■ Un nouvel appel d'offres pour l'achat groupé de granulés de bois

Depuis 2024, le SEHV coordonne un achat mutualisé visant à assurer en groupement de commandes, la fourniture et l'approvisionnement de granulés de bois pour les différents membres.

La nouvelle période de fourniture concerne les années 2026 à 2028.

Cette procédure d'achat harmonisé compte 21 membres (20 communes et le SEHV), pour un périmètre global de 22 points de livraison (PDL), reflétant une consommation annuelle d'environ 340 tonnes.

■ Une démarche d'optimisation et de sécurisation des coûts et des conditions d'approvisionnement

Un accord-cadre à bon de commande mono-attributaire a été mis en œuvre pour répondre aux besoins des membres.

Les principales finalités de cette contractualisation reposent sur :

- une réactivité du fournisseur, par l'instauration d'un cadencier prévisionnel modulable visant à anticiper les besoins ;
- une qualité du combustible certifiée, avec traçabilité des approvisionnements ;
- un achat au prix juste : une révision de prix à la commande, indexée sur deux indices : production de granulés (CEEB) et de distribution (CNR) ;
- une expérience du titulaire reconnue.

■ Le fournisseur retenu

La société **MARLIM Energies Services** est titulaire de ce marché.

Les interlocuteurs dédiés pour ce marché sont accessibles depuis la page suivante :

https://www.sehv.fr/Docs/energies/GAgranules/2026-2028/SEHV_AC2025F03_GRA_PLAQUETTE.pdf

■ Décryptage des conditions tarifaires obtenues

Pour chaque commande, le prix unitaire de fourniture livrée sera déterminé par l'application d'une formule, mettant en référence le prix contractualisé à la notification du marché en juillet 2025 et la variation de 2 indices :

- **Indice « granulé » CEEB** = la valeur de l'indice CEEB - Producteurs granulés - vrac – mensuel base 100 octobre 2016 connue à la date d'émission du bon de commande, dont la publication est accessible depuis le lien : <https://ceeb-71.websel.net/blog/category/bilan-mensuel-granule> [Parution aux alentours du 20 de chaque mois]
- **Indice « distribution » CNR REG EA** = la valeur de l'indice CNR - REG - EA – mensuel base 100 décembre 2000 connue à la date d'émission du bon de commande, dont la publication est accessible depuis le lien : <https://www.cnr.fr/espaces/3/indicateurs/6> [Parution aux alentours du 1er de chaque mois]

La facturation est alors établie suivant le prix à la tonne révisé et au regard des quantités livrées.

Les pièces de contractualisation de ce marché sont communiquées par le SEHV aux membres au lancement du marché, et à l'occasion de toute évolution le nécessitant durant l'exécution du marché.

■ Pour programmer une livraison

Conseils avant commande :

Dans sa prévision d'achat, le membre peut simuler le prix de fourniture au regard de la conjoncture et optimiser les volumes de granulés et/ou approvisionnements. Pour cela, il peut s'appuyer sur l'onglet de simulation adossé au modèle de bon de commande, transmis par le SEHV, pour déterminer le prix révisé à la tonne en renseignant les derniers indices disponibles depuis le raccourci vers le fichier ci-dessous :

Simulateur disponible ici

En raison des aspects logistiques, il est conseillé d'anticiper les demandes de livraisons. Il est précisé que le délai moyen de livraison correspond au délai plafond fixé au marché, soit 1 semaine.

Mode opératoire pour programmer une livraison :

Etape 1 :

Le membre prend un contact téléphonique avec MARLIM ([Tél. 05 55 37 30 30](tel:0555373030)) afin de communiquer le volume prévisionnel de la commande à venir pour chacun des sites. Au cours de cet échange, le membre et le titulaire conviennent d'une date de livraison, de la confirmation de la valeur des indices servant à la révision de prix pour élaborer le bon de commande.

Les livraisons sont assurées du [lundi au vendredi de 8h à 18h \(17h le vendredi\)](#) par l'agence de Limoges.

Pour un meilleur service, il est recommandé de bien spécifier à la commande, la référence du « Point de Livraison » (PDL) attribué à chacun des silos : (codeINSEBOxx). En cas de besoin, l'entreprise MARLIM peut vous aider à le retrouver.

Etape 2 :

Le membre émet ensuite un bon de commande par site au moyen du modèle suivant, en reportant notamment la date de livraison retenue ainsi que les valeurs d'indices vus avec le titulaire, afin de déterminer le prix unitaire à la tonne révisé à la commande :

Bon de commande

Adresse de transmission : contact@marlim.fr

Nota : Un bon de commande = un site de livraison = un point de livraison (codeINSEEOxx). Une quantité de livraison minimale est fixée à 2 tonnes par site est exigée. Cette quantité peut néanmoins comprendre plusieurs silos dès lors qu'il n'y a pas nécessité à enrouler le tuyau.

Les bons de commande peuvent être émis sur la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Etape 3 :

MARLIM confirme les modalités de livraison auprès de l'interlocuteur du membre renseigné dans le bon de commande.

■ Un périmètre évolutif

Courant décembre 2025, l'entreprise MARLIM prend contact avec chacun des membres pour valider l'état du périmètre et des besoins associés (modalités de facturation, prise en compte des aspects logistiques de chacun des sites) afin de faciliter l'exécution du marché à compter du 1er janvier 2026.

C'est à l'issue de la vérification des renseignements par les membres au fournisseur que les conditions du nouveau marché prennent effet.

En cas de nouveaux besoins ou toute autre évolution des sites à livrer, le marché permet d'inclure de nouveaux PDL selon les mêmes clauses du marché. Le membre est invité à se rapprocher de l'entreprise MARLIM pour l'embarquement de tout nouveau silo : identification, moyens d'accès, type de stockage, et volume de consommation annuelle et de stockage.

En cas de suppression de PDL (changement de titulaire, transfert de site, changement d'énergie etc.), vous pourrez porter à la connaissance du fournisseur de granulés de bois vos demandes de détachement.

■ En savoir plus

- > Le mémoire technique de l'offre MARLIM (transmis individuellement aux membres)
- > Le site internet du Syndicat : <https://www.sehv.fr/Energies.php>
- > Les interlocuteurs privilégiés du service Energies :



Séverine CASSAT
Tél. 05 55 35 04 24
energies@sehv.fr

Simon GUILHEM
Tél. 06 98 67 03 21
energies@sehv.fr